

AVIS DE
CONVOCAATION
ASSEMBLÉE SPÉCIALE

DES PORTEURS D' ACTIONS À DROIT DE VOTE DOUBLE

VENDREDI 29 MAI 2015 À 13H30

PALAIS BRONGNIART
28 PLACE DE LA BOURSE
75002 PARIS

SOMMAIRE

MODALITÉS PRATIQUES.....	2
EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DE LEGRAND PENDANT L'EXERCICE 2014.....	7
ORDRE DU JOUR ET RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	9
Présentation de l'ordre du jour de l'Assemblée Spéciale du 29 mai 2015	
TEXTE DES RÉOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE SPECIALE DU 29 MAI 2015	10
POUR TROUVER D'AUTRES INFORMATIONS SUR L'ASSEMBLÉE.....	11
DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS	12

MODALITÉS PRATIQUES

Conditions à remplir pour participer à l'Assemblée

Vous êtes invité, en votre qualité de porteurs d'actions à droit de vote double, et ce quel que soit le nombre d'actions que vous détenez, à participer à l'Assemblée Spéciale des porteurs d'actions à droit de vote double de votre Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour présenté en page 9 du présent avis de convocation, le **vendredi 29 mai 2015 à 13h30 au Palais Brongniart, 28 Place de la Bourse à Paris (75002)**.

Au cours de cette Assemblée Spéciale qui se tiendra avant l'Assemblée Générale Mixte et pour laquelle vous allez recevoir également une convocation, il vous sera demandé de vous prononcer en vue de la suppression du droit de vote double pour les raisons exposées en page 9.

Pour participer à l'Assemblée Spéciale, vous devrez justifier de votre qualité d'actionnaire par l'inscription en compte des titres de la Société à votre nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour votre compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Spéciale, **soit le 27 mai 2015, à zéro heure, heure de Paris (ci-après « J-2 »)**, dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, la Société Générale.

Cette inscription en compte à J-2 dans les comptes titres nominatifs est suffisante pour vous permettre de participer à l'Assemblée Spéciale.

Une attestation de participation sera délivrée au porteur d'actions à droit de vote double souhaitant participer physiquement à l'Assemblée Spéciale et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le 27 mai 2015, à zéro heure, heure de Paris.

Vous pouvez céder à tout moment tout ou partie de vos actions même après avoir exprimé votre vote à distance, envoyé un pouvoir, demandé une carte d'admission ou une attestation de participation :

- si le transfert de propriété de vos actions intervient avant le 27 mai 2015 à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, votre vote exprimé à distance, votre pouvoir, votre carte d'admission ou votre attestation de participation. À cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte devra notifier le transfert de propriété à la Société ou à son mandataire et lui transmettre les informations nécessaires ;
- si le transfert de propriété de vos actions intervient après le 27 mai 2015 à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, il ne sera ni notifié par l'intermédiaire habilité ni pris en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Modalités de participation à cette Assemblée

En votre qualité d'actionnaire, vous pouvez participer à cette Assemblée :

- soit en y assistant physiquement ;
- soit en votant par correspondance ;
- soit en vous faisant représenter par toute personne physique ou morale de votre choix dans les conditions définies à l'article L. 225-106 du Code de commerce ou en donnant pouvoir sans indication de mandataire.

Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Spéciale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Dans tous les cas, vous indiquerez votre choix à l'aide du formulaire de vote à distance ou de procuration de vote, étant précisé que :

Le formulaire de vote à distance ou de procuration de vote sera joint à votre avis de convocation.

1 - VOUS DESIREZ ASSISTER A L'ASSEMBLEE

Si vous souhaitez assister à l'Assemblée Spéciale, vous devez demander une carte d'admission. Il vous suffit pour cela de :

- **cocher la case A** située dans le cadre supérieur du formulaire et intitulée « Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire » ;
- **dater et signer** au bas du formulaire ; et
- **retourner** le formulaire dûment complété et signé à la Société Générale, Service Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes cedex 3.

La Société Générale vous adressera votre carte d'admission. A défaut de réception de votre carte d'admission avant la tenue de l'Assemblée Spéciale, votre qualité d'actionnaire au nominatif vous permettra néanmoins de participer à l'Assemblée Spéciale.

DANS QUEL DELAI ADRESSER LE FORMULAIRE COMPLETE ?

Le formulaire de vote à distance ou de procuration de vote dûment complété et signé dans les conditions décrites ci-dessus devra être reçu par la Société Générale **au plus tard le 26 mai 2015** et être accompagné de l'attestation de participation.

Pour assister à l'Assemblée Spéciale, vous devez, vous présenter le jour de l'Assemblée Spéciale muni de votre carte d'admission. Le vote aura lieu à main levée.

INFORMATIONS PRATIQUES COMPLEMENTAIRES

Pour faciliter le déroulement de la réunion, nous vous recommandons de :

1. **vous présenter à partir de 13 heures** à l'adresse de l'Assemblée Spéciale, aux bureaux d'émargement pour la signature de la feuille de présence si vous êtes muni de la carte d'admission. À défaut, vous devez vous présenter à l'accueil ;
2. **entrer dans la salle** ; et
3. **vous conformer** aux indications données en séance et procéder au vote des résolutions.

2 - VOUS DESIREZ VOTER PAR CORRESPONDANCE OU DONNER POUVOIR

Si vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas assister à l'Assemblée Spéciale, vous pouvez voter par correspondance ou par procuration en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée Spéciale ou à toute autre personne de votre choix. Pour cela, vous pouvez choisir entre les trois formules suivantes :

Voter par correspondance	Donner pouvoir au Président de l'Assemblée Spéciale	Donner pouvoir
<p>Il vous suffit pour cela de :</p> <ul style="list-style-type: none">• cocher la case « Je vote par correspondance » (à gauche au centre sur le formulaire) ;• indiquer votre vote pour chaque résolution, étant précisé que si vous souhaitez voter « contre » une résolution ou vous « abstenir » (l'abstention étant assimilée à un vote « contre »), vous devez noircir la case correspondant au numéro de la résolution concernée (les	<p>Il vous suffit pour cela de :</p> <ul style="list-style-type: none">• cocher la case « Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Spéciale » (au centre du formulaire) ;• dater et signer au bas du formulaire ; et• retourner le formulaire dûment complété et signé à l'adresse indiquée ci-après. <p>Aucune autre case ne doit être</p>	<p>Il vous suffit pour cela de :</p> <ul style="list-style-type: none">• cocher la case « Je donne pouvoir » (à droite au centre sur le formulaire) ;• préciser l'identité (nom, prénom / raison sociale et adresse) de la personne qui vous représentera lors de l'Assemblée Spéciale ;• dater et signer au bas du formulaire ; et• retourner le formulaire dûment

<p>numéros de chaque résolution sont indiqués en pages 10 du présent avis de convocation). Si vous souhaitez voter « pour » à chaque résolution, vous ne devez noircir aucune case ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • dater et signer au bas du formulaire ; et • retourner le formulaire dûment complété et signé à l'adresse indiquée ci-après. 	<p>noircie. Vos voix seront comptabilisées comme des votes « pour » pour chaque résolution présentée ou agréée par le Conseil d'administration.</p>	<p>complété et signé à l'adresse indiquée ci-après.</p>
--	--	---

3 - DANS QUEL DELAI ET A QUI ADRESSER LE FORMULAIRE COMPLETE ?

Pour être pris en compte, les formulaires de vote à distance ou de procuration de vote, dûment complétés et signés, devront être reçus par la Société Générale au plus tard le 26 mai.

Quelle que soit la formule choisie, vous devez retourner le formulaire de vote à distance ou de procuration de vote dûment complété et signé à **Société Générale, Service Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes cedex 3**, à l'aide de l'enveloppe qui vous a été adressée.

Vous désirez assister à l'Assemblée

Vous désirez voter par correspondance

Vous désirez donner pouvoir

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - **Important :** Before selecting please refer to instructions on reverse side

Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - **Whichever option is used, shade box(es) like this , date and sign at the bottom of the form**

A. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire. / **I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.**

B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / **I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.**

LEGRAND
128 AV DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
87000 LIMOGES

AU CAPITAL DE EUR 1 065 420 460
421 259 615 RCS LIMOGES

**ASSEMBLEE SPECIALE
DU 29 MAI 2015**

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account

Nombre d'actions / Number of shares

Porteur / Bearer

Vote simple / Single vote

Vote double / Double vote

Nombre de voix - Number of voting rights

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.

I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this , for which I vote NO or I abstain.

1	2	Oui / Non/No Yes Abst/Ads	Oui / Non/No Yes Abst/Ads
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	H <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>	J <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/>	K <input type="checkbox"/>

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting - Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the general meeting to vote on my behalf.

- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre) / I abstain from voting (is equivalent to vote NO).

Je donne procuration (cf. au verso renvoi (2)) à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom

/ I appoint (see reverse (2)) M./ Ms./ Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
In order to be considered, this completed form must be returned at the latest:

à la banque / to the bank 26/05/2015

à la société / to the company 26/05/2015

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cf. au verso (3)

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4)

I HEREBY APPOINT: See reverse (4)

M., Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

ATTENTION : s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.

CAUTION : If it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement). Cf au verso (1)
Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary). See reverse (1)

Dater et signer au bas du formulaire

Date & Signature

4 - COMMENT NOTIFIER LA DÉSIGNATION OU LA RÉVOCATION D'UN MANDATAIRE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ?

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- **envoyer un courriel** revêtu d'une signature électronique, obtenue par vos soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : **investor.relations@legrand.fr**
- **préciser dans ce courriel** :
 - votre nom, prénom, adresse et (i) votre identifiant Société Générale (information disponible en haut et à gauche de votre relevé de compte), et
 - le nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué

Afin que les désignations ou révocations de mandats, dûment signées et complétées, puissent être valablement prises en compte, elles devront parvenir à la Société au plus tard le 28 mai 2015 avant 15 heures (heure de Paris), pour les notifications effectuées par voie électronique.

5 - VOUS DÉSIREZ POSER UNE QUESTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Si vous souhaitez, en votre qualité de porteur d'actions à droit de vote double, poser une question écrite au Conseil d'administration, il vous suffit pour cela d'**adresser votre question écrite en rapport avec l'ordre du jour de l'Assemblée Spéciale**, conformément aux dispositions de l'article L. 225-108 du Code de commerce, au Président du Conseil d'administration au plus tard 4 jours ouvrés avant l'Assemblée Spéciale, **soit le 22 mai 2015** :

- par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception au siège social de la Société (Legrand, Direction Financière, 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87045 Limoges cedex) ; ou
- par voie électronique à l'adresse électronique suivante : **investor.relations@legrand.fr**.

Les questions écrites devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

6 - VOUS DÉSIREZ INSCRIRE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS OU DE POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Si vous souhaitez, en votre qualité de porteur d'actions à droit de vote double, inscrire des projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour de l'Assemblée Spéciale, dans les conditions prévues aux articles L. 225-105 et R. 225-71 à R. 225-73 du Code de commerce, vous devez les adresser :

- par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social de la Société (Legrand, Direction Financière 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87045 Limoges cedex) ; ou
- par voie électronique à l'adresse électronique suivante : **investor.relations@legrand.fr**, au plus tard le **4 mai 2015**.

Votre demande doit être accompagnée :

- du point à mettre à l'ordre du jour ainsi que de sa motivation ; ou
- du texte des projets de résolutions, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs ; et
- d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la possession ou de la représentation par l'auteur de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R. 225-71 du Code de commerce.

En outre, l'examen par l'Assemblée Spéciale des points ou des projets de résolutions ainsi déposés est subordonné à la transmission par vos soins d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes conditions au 27 mai 2015, zéro heure, heure de Paris.

Les textes des projets de résolutions et la liste des points ajoutés à l'ordre du jour seront mis en ligne sur le site de la Société www.legrand.com, rubrique « Finance / Espace actionnaires / Assemblée Spéciale 2015 », conformément à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce, dès lors qu'ils remplissent les conditions précitées.

7 - AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES COMPLEMENTAIRES

1 - DOCUMENTS MIS A LA DISPOSITION DES ACTIONNAIRES

Les documents qui doivent être tenus à votre disposition dans le cadre de cette Assemblée sont disponibles au siège social de la Société, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

L'ensemble des informations et documents relatifs à l'Assemblée Spéciale et mentionnés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site Internet de la Société www.legrand.com, rubrique « Finance / Espace actionnaires / Assemblée Spéciale 2015 », au moins 21 jours avant la date de l'Assemblée Spéciale.

2 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une fois que vous aurez exprimé votre vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé votre carte d'admission ou une attestation de participation, vous ne pourrez plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Spéciale.

Il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de télécommunication pour cette Assemblée et, en conséquence, aucun site visé à l'article R. 225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Toutes les opérations relatives à l'Assemblée Spéciale sont assurées par la Société Générale, banque centralisatrice de l'Assemblée Spéciale.

3 - RAPPEL : DECLARATIONS A EFFECTUER EN CAS DE PRET-EMPRUNT DE TITRES

Conformément à l'article L. 225-126 I du Code de commerce, toute personne qui détient, seule ou de concert, au titre d'une ou plusieurs opérations de cession temporaire portant sur les actions de la Société ou de toute opération lui donnant le droit ou lui faisant obligation de revendre ou de restituer ces actions au cédant, un nombre d'actions représentant plus de 0,5 % des droits de vote, informe la Société et l'Autorité des marchés financiers, au plus tard le 27 mai 2015, à zéro heure, heure de Paris, et lorsque le contrat organisant cette opération demeure en vigueur à cette date, du nombre total d'actions qu'elle possède à titre temporaire.

Cette déclaration doit comporter, outre le nombre d'actions acquises au titre de l'une des opérations susmentionnées, l'identité du cédant, la date et l'échéance du contrat relatif à l'opération et, s'il y a lieu, la convention de vote.

Les personnes concernées doivent transmettre par voie électronique à l'Autorité des marchés financiers les informations prévues à l'adresse suivante : declarationpretsemprunts@amf-france.org. Elles transmettront ces mêmes informations à la Société par voie électronique à l'adresse suivante : investor.relations@legrand.fr.

A défaut d'information de la Société et de l'Autorité des marchés financiers, les actions acquises au titre des opérations temporaires concernées seront, conformément à l'article L.225-126 II du Code de commerce, privées de droit de vote pour l'Assemblée Spéciale du 29 mai 2015 et pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la revente ou la restitution desdites actions.

EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITE DE LEGRAND PENDANT L'EXERCICE 2014

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires total en 2014 s'établit à 4 499,1 millions d'euros en hausse + 0,9 % par rapport à 2013. L'évolution des ventes à structure et taux de change constants ressort à + 0,5 %. L'impact de l'accroissement de périmètre lié aux acquisitions est de + 2,7 % et celui des effets de change de - 2,4 %.

Poursuite du développement des nouveaux segments de marché

Sur l'année, les activités d'infrastructures numériques, de performance énergétique, de systèmes résidentiels et d'assistance à l'autonomie sont globalement en croissance, portées par des mutations technologiques et sociétales durables ainsi que par les acquisitions récentes du Groupe. En 2014, Legrand a réalisé près de 29% de son chiffre d'affaires dans ces activités contre 26% en 2013.

Innovation

Legrand a poursuivi en 2014 sa stratégie d'innovation et a réalisé avec succès de nombreux lancements de nouveaux produits dont notamment la nouvelle collection Céliane en France, la gamme d'UPS modulaires Archimod HE à l'international qui apporte facilité d'intervention et performance accrue et la gamme d'appareillage Livinglight Air en Europe qui constitue une innovation esthétique et technologique au sein de la famille Livinglight. Par ailleurs Legrand poursuit le développement de son offre de produits connectés dont certains, comme le Legrand *RGB light control*, qui permet de contrôler l'intensité et la couleur de sources lumineuses par le réseau Wi-Fi avec le standard open source Alljoyn™, ont été remarqués au Consumer Electronics Show 2015 de Las Vegas.

Innovant également en termes de services apportés aux clients, Legrand a ouvert en 2014 son premier project store : Innoval Lyon (France). Ce tout nouveau concept combine découverte des offres du Groupe en situation de fonctionnement dans un showroom interactif et connecté et formation à l'installation des solutions Legrand. D'autres project stores du même type devraient être ouverts en France en 2015.

Plus généralement, Legrand poursuivra sa dynamique d'innovation créatrice de valeur en 2015.

Poursuite de la croissance externe

Par ailleurs, Legrand a poursuivi sa stratégie d'acquisition autofinancée et a annoncé en 2014 trois opérations de croissance externe totalisant un chiffre d'affaires annuel additionnel de plus de 120 millions d'euros. Le groupe a ainsi renforcé ses positions aux Etats-Unis avec le rachat de Lestar, en Espagne avec la signature d'un accord de joint-venture avec Neat et à Singapour avec l'acquisition de SJ Manufacturing.

L'impact de l'accroissement de périmètre lié aux acquisitions sur le chiffre d'affaires en 2014 est de + 2,7 % et l'effet des acquisitions sur la marge opérationnelle ajustée est de - 0,2 point.

Performance opérationnelle

Avant acquisitions¹, la marge opérationnelle ajustée est stable par rapport à 2013 et s'établit à 19,8 % du chiffre d'affaires en 2014 (conforme aux objectifs fixés en début d'année) grâce à :

- de solides fondamentaux et en particulier de fortes positions de marché,
- un pilotage de la performance pays par pays en fonction des conditions de marché : adaptation des coûts dans les pays marqués par un environnement défavorable et allocation de ressources dans les pays en expansion pour capter la croissance et développer de nouvelles positions commerciales et
- la poursuite d'initiatives continues de productivité avec notamment le déploiement des plateformes produits.

¹ A périmètre 2013

Après prise en compte des acquisitions, la marge opérationnelle ajustée ressort à 19,6 % du chiffre d'affaires en 2014.

Génération de *cash* et solidité du bilan

La génération de *cash flow* libre normalisé¹ ressort à 13,5 % du chiffre d'affaires en 2014, soit 607 millions d'euros, en hausse de + 3,2 % par rapport à 2013 reflétant la bonne performance opérationnelle et le contrôle des investissements (2,8 % du chiffre d'affaires en 2014).

Le besoin en fonds de roulement est sous contrôle à 8,2 % des ventes en 2014, avec notamment une baisse des stocks de produits fabriqués.

Plus généralement, Legrand dispose d'une capacité de génération de *cash flow* libre et d'une structure de bilan très solides qui ensemble lui procurent les moyens nécessaires à son développement futur tout en permettant de proposer en 2014 un taux de distribution² de 55 %.

Nouvelle organisation *Back Office*

A partir du premier semestre 2014, Legrand a rassemblé sous une responsabilité unique l'ensemble du *Back Office* industriel du groupe en créant une Direction des Opérations avec trois priorités :

- renforcer la focalisation sur 7 domaines d'activités stratégiques avec la mise en place de SBUs – Strategic Business Units – en charge de la recherche et développement et de la production,
- renforcer le pilotage de la productivité avec la constitution d'une Direction Performance des Opérations, et
- améliorer l'efficacité de la supply chain et des achats en les rapprochant des opérations.

Dans le même temps, une Direction Innovation et Systèmes a été créée afin de coordonner davantage l'innovation autour d'une feuille de route technologique commune.

Objectifs 2015

Les anticipations macroéconomiques font état à ce jour d'un contexte toujours porteur aux Etats-Unis, de perspectives attractives dans les nouvelles économies mais présentant des incertitudes à court terme notamment en Russie et d'une situation sur nos marchés en Europe mature qui devrait rester globalement difficile en 2015.

Dans ce contexte et en l'absence de carnet de commandes, Legrand, dont le chiffre d'affaires au premier trimestre 2015 fera face à une base de comparaison exigeante, se fixe pour 2015 un objectif d'évolution organique de ses ventes comprise entre – 3 % et + 2 %.³

Legrand retient également pour 2015 un objectif de marge opérationnelle ajustée avant prise en compte des acquisitions⁴ comprise entre 18,8 % et 20,1 % du chiffre d'affaires, cohérent avec son objectif de croissance organique et les effets continus de ses efforts de productivité.

Legrand poursuivra par ailleurs sa stratégie d'acquisitions, créatrice de valeur.

¹ Sur la base d'un ratio constant de besoin en fonds de roulement total rapporté au chiffre d'affaires de 10 % à structure et taux de change constants

² Le taux de distribution est égal au dividende par action proposé rapporté au bénéfice net par action de 2014 calculé sur la base du nombre moyen d'actions ordinaires hors auto-détention au 31 décembre 2014

³ La borne basse de l'objectif prend en compte une baisse marquée d'activité en Russie. Hors Russie, l'objectif 2015 de croissance organique des ventes du groupe est compris entre - 2 % et + 2 %

⁴ A périmètre 2014

ORDRE DU JOUR ET RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Suppression des droits de vote double et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DU 29 MAI 2015

Ce présent exposé a pour objet de vous présenter les thèmes et les points importants des projets de résolutions soumis par votre Conseil d'administration à l'Assemblée Spéciale des porteurs d'actions à droit de vote double appelée à statuer le 29 mai 2015. Cet exposé n'est par conséquent pas exhaustif et ne peut donc remplacer une lecture attentive des projets de résolutions avant l'exercice du droit de vote en Assemblée.

Le Conseil d'administration a décidé de convoquer l'Assemblée Spéciale des porteurs d'actions à droit de vote double le 29 mai 2015 sur l'ordre du jour suivant :

Modification de l'article 12.4 des statuts de la Société afin de supprimer les droits de vote double (1^{er} résolution)

Par cette résolution, il vous est proposé de modifier l'article 12.4 des statuts de la Société, afin de supprimer le droit de vote double. Cette suppression n'aura effet qu'à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte.

Cette proposition de modification statutaire s'inscrit dans la volonté de la Société de revenir au principe d' « une action, une voix » et ce afin de répondre aux demandes exprimées par un certain nombre d'actionnaires désireux de l'application de ce principe.

Pour rappel, les statuts de la Société prévoyaient le mécanisme du droit de vote double depuis 2006.

Par cette modification statutaire, les statuts de la Société prévoient expressément l'absence de droits de vote double conformément à la faculté offerte par l'alinéa 3 de l'article L.225-123 du Code de commerce modifié par la loi n°2014-384 du 29 mars 2014.

Pouvoirs pour formalités (2^e résolution)

Cette résolution est usuelle et permettrait à votre Conseil d'administration d'effectuer toutes les formalités de publicité et de dépôt requises par la loi après la tenue de l'Assemblée Spéciale appelée à statuer le 29 mai 2015.

Fait le 18 mars 2015, Le Conseil d'administration

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE SPECIALE DU 29 MAI 2015

Première résolution (Suppression des droits de vote double et modification corrélative des statuts)

L'Assemblée Spéciale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées spéciales, conformément aux dispositions de l'article L. 225-99 du Code de commerce, et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

1. Prend acte que l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société de ce jour est appelée à décider, dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, dans sa treizième résolution, (i) la suppression, avec effet à l'issue de ladite Assemblée Générale Mixte, du droit de vote double attaché aux actions de la Société prévu à l'article 12.4 des statuts de la Société, (ii) de prévoir expressément l'absence de droits de vote double conformément à la faculté offerte par l'alinéa 3 de l'article L. 225-123 du Code de commerce modifié par la loi n°2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle, ainsi que (iii) la modification des dispositions statutaires correspondantes, à savoir la modification de l'alinéa 1 et la suppression des alinéa 2, 3, 4 et 5 de l'article 12.4 ;
2. Prend acte qu'en application des dispositions de l'article L. 225-99 du Code de commerce, cette décision de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, pour être définitive, nécessite l'approbation de la suppression du droit de vote double attaché aux actions de la Société par l'Assemblée Spéciale des porteurs d'actions à droits de vote double ;
3. Approuve la suppression, avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de ce jour, du droit de vote double attaché aux actions de la Société entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis au moins deux ans, au nom du même actionnaire, avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société de ce jour appelée à décider cette suppression ;
4. Approuve la modification, avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de ce jour, de l'article 12.4 des statuts de la Société qui sera rédigé comme suit (les modifications apportées étant soulignées) :

« Sous réserve des restrictions légales et réglementaires applicables, chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Conformément à la faculté offerte par l'article L. 225-123 alinéa 3 du Code de commerce, les actions entièrement libérées et pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire ne bénéficient pas d'un droit de vote double.

5. Prend acte qu'en conséquence de la présente résolution et de la treizième résolution proposée à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société de ce jour, chaque action de la Société donnera droit à une voix à l'issue de ladite Assemblée Générale Mixte.

Deuxième résolution (Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Spéciale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées spéciales, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Spéciale, à l'effet d'effectuer tous dépôts, formalités et publications légaux.

POUR TROUVER D'AUTRES INFORMATIONS SUR L'ASSEMBLEE

- **Sur notre site Internet :**

Tous les documents et informations relatifs à l'Assemblée et mentionnés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont consultables directement sur le site Internet de la Société : **www.legrand.com**, rubrique « **Finance / Espace actionnaires / Assemblée Spéciale 2015** ».

Vous trouverez également le document de référence 2014 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sur le site Internet de la Société **www.legrand.com**, rubrique « **Finance / Informations réglementées / 2014** ».

- **Au siège social :**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette Assemblée sont disponibles au siège social de la Société : **128 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, Limoges 87000**.

- **Sur demande :**

L'ensemble des documents et renseignements mentionnés à l'article L. 225-83 du Code de commerce peuvent vous être adressés sur simple demande. Pour cela, il vous suffit de compléter le formulaire de demande d'envoi de documents et renseignements joint ci-après et de le retourner dûment complété à : **Société Générale, Service Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes cedex 3**.

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

ASSEMBLEE SPECIALE

Vendredi 29 mai 2015 à 13h30
Palais Brongniart
28 Place de la Bourse
75002 Paris

À adresser à :

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Service Assemblées

CS 30812

44308 Nantes cedex 3

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom usuel :

Domicile :

Propriétaire de actions nominatives

de la société **LEGRAND**

reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Spéciale précitée et visés à l'article R. 225-81 du Code de commerce ;

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Spéciale du 29 mai 2015 tels qu'ils sont visés par l'article R. 225-83 du Code de commerce.

Fait à, le 2015

Signature

Conformément à l'article R. 225-88 alinéa 3 du Code de commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, à l'occasion de chacune des Assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.

www.legrand.com

Société Anonyme
au capital de 1 065 430 460 euros

SIÈGE SOCIAL

128, avenue de Lattre de Tassigny
87045 Limoges Cedex, France
421 259 615 RCS Limoges
Tél. : +33 (0) 5 55 06 87 87
Fax : +33 (0) 5 55 06 88 88

